

L'Académie nationale de Pharmacie aujourd'hui

Par
François Bourillet,
vice- président

En prélude à cette séance solennelle, nous nous devons de faire une courte présentation de l'Académie nationale de Pharmacie : ce qu'elle est aujourd'hui et quel rôle elle joue dans la société de ce début du XXI^e siècle.

L'Académie nationale de pharmacie est une institution à vocation scientifique et orientation professionnelle, composée de membres et de correspondants nationaux et étrangers, élus par leurs pairs pour leur compétence et leur expérience professionnelle. Ils sont issus des diverses disciplines scientifiques et des différents secteurs d'activités de la pharmacie : université, enseignement, recherche, industrie du médicament et des produits de santé, officine, pharmacie hospitalière, biologie clinique, administration, service de santé des armées...

Consciente du précieux héritage légué par ses fondateurs et par les générations successives qui ont su répondre aux attentes de leur époque, elle est un lieu de mémoire, fidèle à ses orientations d'origine "perfectionner l'art pharmaceutique et contribuer au progrès des sciences qui s'y rapportent ", mais résolument tournée vers l'avenir et désireuse d'accompagner l'évolution incessante des sciences et la transformation de la société.

Il y a une dizaine d'années, l'Académie a modernisé son organisation interne en répartissant ses membres en cinq sections, selon leur domaine d'activité : trois sections scientifiques, sciences physiques et chimiques, sciences pharmacologiques, sciences biologiques, et deux sections professionnelles, d'une part l'industrie du médicament, d'autre part la dispensation en officine de ville et à l'hôpital. La création de ces sections a donné de façon indiscutable un nouveau dynamisme à l'Académie. Elle a fait, cette année encore, un « aggiornamento » en vue de perfectionner son fonctionnement et de mieux répondre à ses objectifs.

L'Académie constitue un lieu de réflexion et de concertation. Riche de la diversité de ses membres, totalement indépendante, elle forme par sa compétence collégiale, une force de proposition susceptible de s'exprimer avec pertinence et autorité. Elle est riche aussi de la qualité de ses membres qui, tout en étant élus à vie, se renouvellent régulièrement par un passage à l'honorariat devenu obligatoire depuis bientôt un siècle. Les membres honoraires peuvent poursuivre leurs activités au sein de l'Académie tout en laissant leur place de titulaire à de plus jeunes collègues qui maîtrisent au mieux le progrès scientifique et technique et sont donc aptes à faire bénéficier l'Académie d'une compétence sans cesse actualisée.

En effet, le contexte scientifique et social évolue de plus en plus vite, rendant nécessaire une adaptation continue et une remise en cause de la mission de l'Académie au service de la science comme à celui de la Société.

Au service de la science, l'Académie, alors Société de pharmacie de Paris, a été, pendant près d'un siècle et demi, le lieu privilégié des progrès de la chimie, de la pharmacie et de la biologie comme du progrès thérapeutique, progrès auxquels ses membres ont pris une part éminente. Mais le progrès scientifique a fait naître de multiples disciplines nouvelles hautement spécialisées dont les travaux sont communiqués, discutés et publiés au sein d'instances nationales ou internationales, hautement spécialisées, elles aussi.

Quoi qu'il en soit, elle continue à participer activement au progrès des sciences et des techniques relatives à la pharmacie par la tribune que constituent ses séances publiques, par la publication des travaux qui y sont présentés, par la rédaction et la publication d'ouvrages collectifs, par l'attribution de Prix de l'Académie récompensant les meilleurs parmi les jeunes chercheurs.

Les séances se tiennent chaque mois dans la salle des Actes de la Faculté de Pharmacie de l'Université Paris V, avenue de l'Observatoire. Membres, futurs membres ou conférenciers invités y présentent leurs travaux de recherche, des revues plus générales ou de courtes questions d'actualité. Les sujets abordés sont les plus divers, par exemple en 2002/2003, les traitements du SIDA, les vaccins à base d'ADN, les greffes d'organes, la sécurité sanitaire des dispositifs médicaux, la recherche de stupéfiants à la suite d'accidents de la circulation, les drogues de synthèse consommées dans les ambiances festives.

Une fois par an, l'Académie se déplace dans une région universitaire de France pour y tenir séance et échanger sur les travaux de recherche qui y sont effectués. Cinq villes ont déjà été le siège de telles séances délocalisées, Lille, Lyon, Tours, Toulouse, Strasbourg. C'est Rouen qui accueillera l'an prochain l'Académie de pharmacie.

Quelques séances sont prévues chaque année pour faire le point sur un thème précis d'actualité. En 2002/2003, « les médicaments et le polymorphisme cristallin », « les aspects actuels du dopage », « le passage des médicaments à travers les membranes biologiques », « les inflammations d'origine bactérienne », « L'Environnement et le médicament

D'autres séances thématiques se sont tenues dans le cadre du Groupe de concertation entre Académies des sciences de la Vie et de la Santé, avec nos collègues médecins, vétérinaires, agronomes ou chirurgiens dentistes ; elles ont fait le point, par exemple, sur « les organismes génétiquement modifiés », « santé publique et sécurité sanitaire » ou « les risques alimentaires d'origine biologique ». Dans tous les cas, ces séances constituent un lieu de dialogue, de concertation et de fructueuses confrontations des connaissances et des idées

La diffusion des travaux présentés au cours de ces séances est assurée par la publication, tous les deux mois, de la revue officielle de l'Académie que sont les "Annales Pharmaceutiques françaises", une des rares revues pharmaceutiques généralistes francophones encore publiées.

L'Académie apporte encore sa contribution au progrès des sciences et des techniques de la pharmacie par l'élaboration et la publication d'ouvrages collectifs, travail lexicographique au service de la terminologie française : ont ainsi été publiés au nom de

l'Académie, le Dictionnaire des sciences pharmaceutiques et biologiques et le Glossaire médico-pharmaceutique anglais-français.

Pour encourager et récompenser les jeunes chercheurs ou reconnaître les mérites de grands professionnels qui peuvent être donnés en exemple, sont remis chaque année, au cours de sa séance solennelle de janvier, une vingtaine de Prix de l'Académie. On peut rappeler que Louis Pasteur, en 1853, avait été le lauréat d'un Grand Prix de la Société de pharmacie de Paris pour ses travaux sur ce qui était appelé à l'époque, l' "acide racémique", en fait, l'acide DL-tartrique.

A côté de ces activités pour le progrès des sciences et des techniques, l'Académie se considère, dans ses domaines de compétence, au service de la société et plus particulièrement de la santé publique de la prévention, de l'hygiène de vie et de l'environnement.

En effet, la confiance quasi absolue que la société avait dans la science et les scientifiques est maintenant ébranlée dans l'esprit d'un grand public ayant de plus en plus accès aux connaissances. Le moindre incident, largement médiatisé, provoque des interrogations, des incertitudes, voire des inquiétudes sur les risques encourus surtout quand ils concernent la santé et l'environnement. De nombreux organismes officiels ont été créés pour évaluer les risques et conseiller les pouvoirs publics sur les informations à donner et les mesures à prendre. L'opinion publique demande que la vérité lui soit dite, ce qui implique la confiance en ceux qui l'informent. Par son indépendance, l'Académie est à même d'obtenir cette confiance.

Pour cela, il importe de veiller, observer, rester à l'écoute de l'actualité puis étudier, se documenter, réfléchir pour pouvoir répondre à toute demande d'information ou d'études en provenance des pouvoirs publics, ou faire connaître la position de l'Académie.

Ainsi, des avis sont régulièrement préparés et transmis à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé en réponse à des demandes réglementaires concernant la posologie de substances médicamenteuses dites "vénééuses". Par ailleurs, un certain nombre de recommandations ont été diffusées, par exemple, sur la dispensation des substituts nicotiques au tabac, la prise en charge de la douleur à l'officine, la protection de la santé des sportifs et le dopage, les effets néfastes des drogues sur l'organisme, le cannabis et la conduite automobile, la mise en place de réseaux de soins.

Tout ce travail, discret mais continu, s'effectue principalement au sein de structures permanentes que sont les douze "Commissions d'études" de l'Académie. Formées de représentants de chacune des sections et de correspondants nationaux, elles sont des organes de veille, d'observation, de réflexion et d'élaboration de documents dans un domaine propre à chacune d'elles. Elles rédigent les projets d'avis ou de recommandations, mais aussi des rapports sur les sujets qui leur sont confiés, par exemple le rapport sur le « droit de substitution des médicaments génériques » établi à la demande du Ministre de la Santé, celui « sur l'aménagement de la réglementation des stupéfiants », établi à notre initiative ou, encore, le rapport d'« une enquête sur les activités et responsabilités du pharmacien dans ses différents secteurs professionnels ».

Avec l'Académie des Sciences a été rédigé un rapport sur « L'innovation dans le domaine du médicament ». Avec l'Académie nationale de Médecine plusieurs rapports biacadémiques sur « la thérapie cellulaire », sur « les enjeux de la thérapie génique », sur la « Révision de la loi dite de bioéthique », « le statut de l'embryon », « OGM et Santé » et tout récemment, sur « l'obésité ». Enfin, au sein du Groupe de concertation entre Académies des sciences de la vie et de la santé, des rapports et des recommandations ont été diffusés avec des collègues médecins, vétérinaires, agronomes et chirurgiens dentistes, par exemple, sur les « Organismes génétiquement modifiés » ou « les risques de contamination alimentaire d'origine biologique ».

Par ailleurs, un certain nombre de membres siègent en tant que représentants ès qualités de l'Académie dans des instances officielles telles que le Conseil supérieur de la pharmacie, le Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens, diverses Commissions de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, (Autorisation de Mise sur le Marché, Stupéfiants et psychotropes, Pharmacovigilance), dans les diverses sections du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France, au Conseil de prévention et de lutte contre le dopage et dans la Commission permanente de biologie médicale.

Enfin, l'Académie, en liaison avec ses correspondants étrangers, travaille, encore bien modestement faute de moyens financiers, à resserrer les liens avec la pharmacie et les confrères d'autres pays et plus particulièrement, ceux des pays membres de "l'Organisation internationale de la Francophonie".

Cette rapide présentation voulait simplement dire ce qu'est l'Académie' ce qu'elle fait et les missions qu'elle s'est fixées.

Au début de ce troisième siècle d'existence, l'Académie regarde l'avenir avec confiance et détermination :

- confiance dans les progrès de la science qui donneront naissance à de nouveaux moyens de lutte contre la souffrance et la maladie, et détermination à tout mettre en œuvre pour que l'Académie apporte sa pierre aux innovations scientifiques et techniques en rapport avec le médicament,
- confiance dans les qualités et la compétence des jeunes et des futurs collègues qui sauront, eux aussi, être en phase avec leur temps et à l'écoute de leurs contemporains en matière de santé, et détermination à participer activement, en témoins objectifs et vigilants, à mettre les sciences pharmaceutiques et biologiques, le médicament et la pharmacie au service des intérêts majeurs de la santé publique et de la société.